



Section de Paris 07 Cdis

Avril 2006.

**Comité
Technique
Paritaire du
6 avril 2006 :**

On veut du concret !

Le CTP de la DOTC Paris Sud s'est tenu sur la réorganisation de Paris 07, et sur le projet « avenir des métiers de la distribution », bien que ce dernier sujet n'a pas fait l'objet de commentaires de la DOTC, renvoyant le débat au niveau national. Pour autant, les organisations syndicales présentes (CFDT, CGT, SUD), ont souhaité en discuter. La CFDT a noté, pour une fois positivement, un changement de cap dans les revendications émises par nos partenaires syndicaux, jusqu'à présent totalement opposés au projet. Nous sommes satisfaits de constater un rapprochement des demandes formulées, pour obtenir une vraie promotion pour les agents de Paris 07 lauréats de la sélection, à quelques nuances près. Tant mieux ! Pour autant, les réponses de la DOTC restent évasives, n'ayant pas « la main ».

Voici un bref condensé et résumé de la question sur la promotion, et ce que revendique la CFDT, au vu des réponses données. Au verso, vous pouvez lire la déclaration préalable CFDT.

Promotion : Un engagement, celui de promouvoir tous les lauréats sur leur niveau de classif...lorsque la CDSP nationale aura validé les nouvelles fonctions. Certes, mais QUAND ? Selon quelles modalités pour les contractuels et pour les fonctionnaires ?

Ce que veut la CFDT : Devant ce flou artistique, dû aux méandres de l'accord qui n'en est plus un pour l'instant sur la nouvelle promotion à La Poste, la CFDT revendique fortement :

■ Une régularisation dès le mois de mai, des ACOs par avenant à leur contrat de travail, avec effet pécuniaire immédiat, comme pour une promo !

■ Pour les fonctionnaires, astreints aux règles actuellement en vigueur, la CFDT exige qu'en lieu et place de la prime de distorsion fonctionnelle, on octroie une indemnité mensuelle équivalente au montant qu'ils auraient obtenus par le bond indiciaire d'une promotion (soit deux fois plus au minimum que la prime de distorsion fonctionnelle!).

■ Bien sûr, nous voulons aussi que l'ancienneté de la promotion lors de la régularisation, soit effectuée sur la base de la date de sélection. Ces demandes ne sont qu'un juste retour de l'engagement des agents pour faire vivre cette expérimentation ! A suivre...de près !

Déclaration préalable de la CFDT au CTP du 6 Avril 2006 DOTC Paris Sud relatif à Paris 07 CPC

Monsieur le Président,

Deux sujets d'importance doivent être abordés dans ce CTP. Voyons de suite le premier.

La réorganisation de la distribution de Paris 07 fait suite à une masse de réorganisations successives, générant un lot de gains de productivité globale de moins 30 emplois. Même si la négociation avec la CFDT a permis de pondérer ce solde, notamment à la piétonne, nous ne pouvons être satisfaits du régime de travail choisi majoritairement par le personnel, qui va impacter fortement la qualité de service en semaine, et intensifier le travail. La CFDT continuera à agir et revendiquer à Paris 07, sur les points suivants

- Prise de service à 6h30 à la piétonne : la CFDT a obtenu un décalage à 6h25, avec la contrepartie emploi. Nous estimons possible d'en revenir à une prise de service à 6h30.
- La réorganisation du cedex: celle-ci doit s'inscrire dans une perspective de soutien appui à la piétonne, sans transformer le personnel du cedex en bouchetrous. La CFDT l'a déjà clairement exprimé : nous préférons développer de nouvelles activités pour le personnel, plutôt que d'avoir à nouveau des coupes sombres dans les effectifs.
- Un bilan du régime de travail devra être rapidement tiré, tant en terme de QS qu'en terme de conditions de travail. S'il le faut, un changement de ce régime avec tous les samedis travaillés devra être entrepris, et la CFDT fera tout pour que d'autres choix soient opérés.

Le second sujet concerne l'expérimentation sur l'avenir des métiers de la distribution. Depuis le départ, la CFDT a pris part à l'élaboration du contenu de l'expérimentation, obtenant ainsi des garanties fortes sur les notions de titulaires de tournées, d'accès à la vente, de respect des missions du facteur de secteur. Mais toutes les Organisations Syndicales y ont également participé, au travers des huit séances plénières. Nous avons pris, dans ce cadre, mais aussi devant le personnel par tract ou lors de prises de parole, toutes nos responsabilités c'est sans ambiguïtés que la CFDT émet un avis positif sur le pyramidage des classifications, sur le contenu des nouvelles fonctions, sur le mode opératoire mis en œuvre pour le positionnement des agents dans ces fonctions. Nous attendons de la part de La Poste, et particulièrement de la DOTC Paris Sud et du Siège du Courrier, un positionnement politique sur l'expérience de Paris 07, ainsi que des réponses claires sur les points qui demeurent flous. Ces réponses doivent être trouvées au travers des revendications que nous formulons, à savoir:

- Tenue d'une CDSP nationale pour valider les nouvelles fonctions,
- Mise en œuvre du nouveau dispositif de promotions (soumis à signature, puis retiré par le Siège), pour régulariser dans les plus brefs délais la situation des agents de Paris 07 retenus à la sélection.
- Promotion rétro-active à la date de sélection des lauréats de Paris 07.
- Extension du pyramidage des classifications, avec un volant de remplacement professionnalisé, à l'ensemble des centres PDC de plus de 50 tournées.
- Négociations sur l'évolution du facteur qualité en 2.2 vers un 2.3.
- Modalités de comblement futur des postes sur les fonctions nouvelles.

Parce que nous avons une vision différenciée entre la réorganisation et l'expérimentation, la CFDT vous demande de mettre en place deux votes différents. Ainsi, nous aurons une vue sur les différents positionnements, y compris celui de la DOTC Paris Sud, sur le dossier majeur de « l'Avenir des métiers de la distribution ». La CFDT, sur ce sujet, a déjà formulé une demande de mise en œuvre d'un accord local, portant à la fois sur les résultats de la négociation et sur la façon dont, à l'avenir, on stabilisera l'organisation du pyramidage des fonctions. Ce dossier étant fortement marqué par des avancées obtenues par la CFDT, nous combattons toutes tentatives d'enterrement du projet, qu'elles viennent d'organisations syndicales pour l'instant majoritaires mais peu éclairées, ou qu'elles viennent des dirigeants de La Poste, ou des deux à la fois, si tant est que le mariage de la carpe et du lapin soit possible en la matière. Si ce dernier propos peut paraître violent, il est à la hauteur des espoirs suscités par le projet de Paris 07, qui est un véritable bénéfice pour les agents de la distribution, comme pour La Poste dans sa recherche de qualité, illustrant parfaitement l'adage du « gagnant-gagnant » !